Table des matières

Introduction

Travail et technologie: des applications nouvelles pour questionner le droit social	9
Auriane Lamine et Céline Wattecamps	
Section 1. Le droit social comme réponse aux défis que posent les évolutions technologiques au monde du travail?	9
Section 2. Quel droit social pour les travailleurs de plateformes?	21
Partie I Cadrage conceptuel et mise en contexte	
Le travail par l'intermédiaire de plateformes numériques : notion et enjeux en droit social	29
Céline Wattecamps	
Introduction	29
Section 1. Notion	32
§ 1. Un point de terminologie	32
A. Économie de plateformes	32
B. Travail par l'intermédiaire de plateformes numériques	33
§ 2. Le travail par l'intermédiaire de plateformes numériques, de quoi	
s'agit-il?	35
A. Un phénomène complexe	35
B. À la recherche d'une définition	37
1. Un travail	37
2. Une rémunération	37
3. Une plateforme numérique	38
C. Sur l'opportunité des typologies	40
Section 2. Enjeux	43
§ 1. Réglementé, le travail par l'intermédiaire de plateformes numériques?	43
A. Retour sur un imbroglio juridique	43
ANTHEMIS	457

1. Le statut social des travailleurs de plateformes	43
2. L'application de réglementations spécifiques à certains types de travail	47
3. L'accès aux droits sociaux minimaux ou fondamentaux	52
B. Aperçu des initiatives politiques et législatives récentes	55
1. Au niveau de l'Union européenne	55
a) Vers un marché unique numérique	55
b) Vers une Union économique et monétaire plus équitable	59
2. Au niveau belge	65
§ 2. Réglementer le travail par l'intermédiaire de plateformes numériques?	69
A. Saisir les réalités de ce travail	69
1. Quelques données utiles	69
2. Des idées reçues à la suggestion d'une marche à suivre	74
B. Tenir compte du cadre légal et du contexte général	76
1. Trois points de conclusion élémentaires	76
a) Pas de réglementation spécifique aux plateformes en droit social	76
b) Nécessité de renforcer le cadre légal en vigueur	76
c) À phénomène complexe, réponses complexes	77
2. Une réflexion indispensable sur les formes de travail atypique	78
Conclusion	80
Partie II Perspectives de droit international et de droit comparé Perspective internationale: les juges face aux plateformes	
La liberté d'allumer l'app et celle d'éteindre le droit du travail Marco Rocca	85
Section 1. Introduction	85
Section 2. Great expectations	87
Section 3. L'impossibilité de surmonter l'absence d'obligations	
mutuelles	89
Section 4. Tout n'est pas perdu (?)	92
Conflits de juridictions et droit applicable dans l'océan numérique : le droit du travail en eaux troubles ?	99
Enguerrand Marique	
Introduction	99
§ 1. Les sources du droit international privé	100
	101

-	églementation de l'économie des plateformes an de la contribution	101 102
Section 1.	Souveraineté dans l'espace digital	103
	pace digital? oit du travail	103 104
Section 2.	La notion de «contrat individuel de travail»	104
§ 2. Le A.	tonomie conceptuelle du droit international privé européen contrat de travail Quels travailleurs? Quel employeur?	105 105 106 110
Section 3.	Conflits de juridiction	112
-	incipes du droit international privé européen du travail égimes particuliers	112 114
Section 4.	Conflits de lois	115
§ 2. Pr	urces pertinentes incipes mpéraments : les lois de police	115 116 118
	Questions particulières de mise en œuvre du droit onal privé au travail par l'intermédiaire des plateformes	119
	econnaissance et exécution des décisions étrangères	119
rèş	l'absence d'identification d'un contrat de travail:	120
	Règles générales de conflit de juridiction en matière de prestation de services Difficultés d'application des règles de compétence internationale dans le cadre d'un contrat de service rendu	120
C	exclusivement par le biais d'internet entre deux utilisateurs d'une plateforme Règles générales de conflit de lois en matière de prestation	121
C.	de service	122
	Quelles perspectives pour le droit international privé l par l'intermédiaire des plateformes?	122
	pproche historique pproche métaphorique	122 125
Conclusion		126

Partie III Enjeux de qualification et exploration des régimes juridiques applicables

	des travailleurs de l'économie collaborative reve GILSON, France LAMBINET et Myriam VERWILGHEN	129
Objet et plan de	la contribution	129
Section 1. L'ass	sujettissement des travailleurs de l'économie	
collaborative à	à la sécurité sociale	131
§ 1. Générali	tés	131
· ·	ne des travailleurs salariés	133
	ritère clé de l'existence d'un contrat de travail:	133
	n de subordination	134
1. L	a distinction entre le contrat de travail et le contrat d'entreprise	134
	a subordination caractéristique du contrat de travail est juridique, et	
	on économique	135
B. Les p	parties considérées et l'identification de l'« employeur »	138
	question préalable : la plateforme est-elle partie à	
	relation de travail ou un simple service informatique	
	ermédiation neutre?	139
	oint de départ pour déterminer la nature de la relation de il : la qualification conventionnelle des parties	142
	ritères pertinents pour (re)qualifier la relation de travail	
confr	rontés à l'économie collaborative	143
	es critères généraux	144
	La volonté des parties, telle qu'exprimée dans leur convention	144
	La liberté d'organisation du temps de travail	145
·	La liberté d'organisation du travail	150 152
	La possibilité d'exercer un contrôle hiérarchique es critères spécifiques	155
	présomptions concernant la nature de la relation de travail,	133
	contées à l'économie collaborative	157
	niers constats et pistes de réflexion	165
	es acquis de la jurisprudence pour «saisir» le fonctionnement des	
	lateformes et faire tomber les premiers obstacles	165
_	a jurisprudence étrangère fait usage des critères spécifiques existant	
er	n droit belge (davantage aptes à qualifier la nature de la relation de	
tr	avail via les plateformes)	166
	es critères de requalification prévus en droit belge sont-ils suffisants?	170
	conséquences de la (re)qualification en contrat de travail	173
1. L	'application du droit du travail	173
2 I	'assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés	174

1	des travailleurs salariés et la conciliation entre ces présomptions d'assujettissement et les présomptions sectorielles de contrat de travail	175
§ 3. 1	Le régime des travailleurs indépendants	177
	A. Introduction	177
]	B. La définition «sociologique» du travailleur indépendant	179
	1. Le caractère indépendant de l'activité	179
	2. Le caractère professionnel de l'activité	182
	a) Une activité «habituelle»	182 184
	b) Une activité exercée dans un «but de lucre»	184
,	3. La localisation en Belgique de l'activité C. La présomption fiscale	184
	D. L'«exception» à l'assujettissement en faveur de certains acteurs	104
1	de l'économie collaborative	185
	1. Ratio legis	185
	2. Aperçu du système	186
	3. Champ d'application	187
	4. Les plateformes agréées	190
	5. L'enjeu en droit de la sécurité sociale : l'exclusion du statut social	
	des travailleurs indépendants	193
Section 2	. Récente réforme : travail associatif, services nnels entre citoyens et économie collaborative	195
	Introduction	195
-	Le «travail associatif»	198
	A. Philosophie: nouveaux concepts et nouvelles distinctions	198
	B. Champ d'application et conditions	202
	C. Conséquences en cas de non-respect des conditions légales	207
_	Les «services occasionnels entre citoyens»	208
-	Le travailleur de l'économie collaborative (plateforme agréée)	211
§ 5. I	Premières observations	212
Section 3	. Économie de plateformes et prestations de sécurité	
sociale		215
§ 1. (Généralités	215
	La loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au	
	renforcement de la cohésion sociale	216
§ 3.]	L'assurance chômage	218
1	A. L'accès au chômage grâce à une activité d'économie collaborative? B. L'exercice d'une activité d'économie collaborative pendant	
•	le chômage?	224
	1. Les principes	224

	2. Les exceptions		227
		d'une activité accessoire – article 48, § 1 ^{er} , de l'A.R.	227
	Chômage	indépendant – article 48, § 1 <i>bis</i> , de l'A.R. Chômage	227 228
		préparatoires au lancement d'une activité indépendante	229
	, ,	casionnel – mention sur la carte de contrôle	229
§ 4.	Les indemnités d'in	capacité de travail	231
· ·		mnités d'incapacité de travail grâce aux	
		le cadre de l'économie collaborative?	231
	1. Principes		231
	2. Conditions de	stage	231
		activité d'économie collaborative pendant	
	l'incapacité ou l		232
	 Le régime des l 		232
	2. Le régime des	travailleurs indépendants	234
§ 5.	Les pensions		237
§ 6.		es accidents du travail et contre les maladies	
	professionnelles		238
Conclusi	on		239
		re des plateformes: une nouvelle clé tions de travail qu'elles in-/produisent?	241
		Enguerrand MARIQUE	
		3	
Introduc	ion		241
Section	Analyse de la	figure contractuelle de l'intermédiaire	
	ard du droit com		244
_	La chaîne de contra	ts	245
_	La représentation		248
§ 3.	La mise en relation		250
	A. Les intermédiair	*	251
		res de distribution commerciale	252
	C. Les intermédiair	res en réseau : le courtage	254
§ 4.	Les parties et tiers in	ntéressés en droit civil	257
Section 2	. Les formes d'	intermédiation réglementées en droit	
social			260
€ 1.	Évolution de la régl	ementation	262
_	-	t-elles du placement de travailleurs?	268
y - .	-	e l'interdiction de principe (en vigueur	
	jusqu'en 2004)	1 1 1 1 1 0	268

	B. Situation actuelle dans la Région wallonneC. Situation actuelle dans la Région de Bruxelles-Capitale	270 274
	D. Situation actuelle en Flandre	276
§ 3.	E. Situation actuelle en Communauté de langue allemande Les plateformes font-elles de la mise à disposition de travailleurs	277
3	(illicite)?	278
Section	3. De lege ferenda, à quoi pourrait ressembler une	
	nentation de ces intermédiaires particuliers?	287
§ 1.	Réglementation statutaire	289
· ·	A. Accès à la profession	290
	B. Caractère principal/exclusif de l'activité	291
§ 2.	Réglementation de l'activité et des relations contractuelles	292
Conclus	ion	294
	Partie IV	
	Les droits fondamentaux du travailleur de plateformes	
Quels dr	roits collectifs pour le travailleur de plateformes?	
	d'application des droits fondamentaux et obstacles	299
Filip Dorss	SEMONT et Auriane Lamine	
Introduc	tion	299
Section	1. Le travailleur de plateformes, titulaire de droits	
collec	<u>-</u>	301
§ 1.	Liberté syndicale	301
_	Droit de négociation collective	307
_	Le droit à l'action collective	309
_	Le droit à l'information et à la consultation	312
Section	2. Les obstacles à l'exercice par le travailleur de	
	ormes, de ses droits collectifs	315
§ 1.	Le droit de la concurrence et les exigences de la Cour de justice	317
J	A. Présentation de la décision FNV	317
	B. Des voies juridiques pour dépasser ces obstacles et permettre une plus grande effectivité des droits collectifs?	320
	1. Une réinterprétation plus étendue du concept de «travailleur» en droit	
	de l'Union européenne pour inclure les travailleurs de plateformes en	220
	situation de dépendance économique	320
	 Faire primer les droits humains du travailleur, dans l'ordre juridique de l'Union européenne 	325

		3. Des solutions issues de l'application du droit de la concurrence	327
§ 2.	Le	s obstacles juridiques à l'effectivité des droits dans l'ordre	
	jur	ridique belge	330
	A.	L'adhésion à une organisation représentative : obstacles de droit	332
	В.	Représentation et négociation collective au niveau du secteur	335
		1. Interrogations institutionnelles	335
		2. Pistes de dépassement	337
	C.	Représentation et négociation collective au niveau de l'entreprise	339
		 Les blocages institutionnels: problèmes de seuils et de contingents a) Le conseil d'entreprise et le comité pour la prévention et la 	339
		protection au travail (CPPT)	339
		b) La délégation syndicale	341
		2. Quelques pistes de dépassement intéressantes	342
		3. Quelques mots sur les lois De Croo et relance économique	346
Conclus	ion		347
l a prote	octi.	on dos données à caractère personnel	
		on des données à caractère personnel eurs de plateformes	351
Elliot Cobi			
T . 1			254
Introdu	ctio	n	351
Section	1.	La situation des travailleurs de plateformes	353
§ 1.		s travailleurs de plateformes, utilisateurs de plateformes dans un	
		ntexte de traque aux données personnelles	353
		Des activités qui génèrent une grande quantité de données	354
		Une situation qui n'est pas sans risques pour les individus	357
§ 2.		s travailleurs de plateformes, des travailleurs dépendants sous	250
		tut indépendant	358358
		Des travailleurs indépendants	359
6.2		économiquement dépendants	337
§ 3.		ı vu de la diversité des modèles de plateformes, choix s'impose: le cas Uber	361
C4:			
		La réglementation protégeant les données à caractère	262
perso			362
§ 1.		protection des données à caractère personnel	362
	A.	La reconnaissance du droit fondamental à la protection	2.42
		des données à caractère personnel	362
		1. Un droit fondamental	362
	Б	2. Un droit qui n'est pas absolu	363
		Un droit mis en œuvre au niveau de l'Union européenne dès 1995	
	C.	Une réglementation protectrice des travailleurs salariés	365

	1. Les particularités de la relation de travail salariée	366
	 Des législations qui mettent en œuvre les principes de la réglementation générale 	367
6.2	Un large champ d'application	367
y 2.	A. Le champ d'application du RGPD	367
	B. Le champ d'application des réglementations protégeant les salariés	370
§ 3.	Les trois grands principes de la réglementation	372
3	A. Le principe de finalité	374
	1. Les caractéristiques de la finalité	374
	2. Les finalités légitimes	374
	3. L'interdiction de traitements subséquents incompatibles	381
	4. Le principe de finalité concrétisé par les conventions collectives	382
	B. Le principe de proportionnalité	383
	1. Dans le RGPD	383
	2. Dans les conventions collectives spécifiques aux salariés	385
	C. Le principe de transparence	386
	1. Dans le RGPD	386
	2. Dans les conventions collectives	387
§ 4.	Les droits des personnes concernées et les obligations	
	des responsables de traitement	389
	A. Les droits reconnus aux personnes concernées	389
	1. Des droits renforcés	390
	2. Des droits nouveaux consacrés par le règlement	392
	B. Les devoirs des responsables de traitement	394
§ 5.	Mise en œuvre du règlement	397
	A. Des compétences étendues pour les autorités de contrôle ainsi	
	que de nouvelles prérogatives pour les exercer	398
	1. De nouvelles compétences	398
	2. Un réel pouvoir de sanction	399
	3. Ces autorités peuvent-elles assurer le respect des dispositions du RGPD?	400
	B. Des voies de recours afin de faire respecter le règlement	401
	1. Les voies de recours ouvertes aux personnes concernées	401
	2. Vers une représentation de ces personnes concernées?	402
	3. Le contrôle du respect de la législation par les représentants des travailleurs	403
Section	3. En guise de conclusion	404
§ 1.	De réelles avancées	404
§ 2.	Des problèmes qui subsistent	405
	A. Une réglementation difficilement mobilisable par les parties faibles	405
	B. L'importance du consentement comme base légale du traitement	406
	C. La problématique des systèmes de rating	408
	D. L'importance du rôle des représentants des travailleurs	408
	E. Des initiatives prometteuses?	409

Partie V Le point de vue des acteurs

Pour une Matthieu D	économie de plateformes au service de l'entrepreneuriat EWÈVRE	413
Introduct	tion	413
Section 1	. Enjeux et implications de l'économie de plateformes	414
	2. Les discussions en cours autour des enjeux de omie de plateformes	415
	•	
	Au sein du CNT et du CCE	415
	Au niveau de l'Union européenne	415
	Questions ouvertes et solutions développées à différents niveaux A. Au niveau de l'État fédéral belge	416 416
	B. Au niveau des Régions	416
	C. Au niveau communal	417
Section 3	6. Le cadre légal adopté en Belgique	417
Section 4	L'économie collaborative, le travail associatif et	
	stations occasionnelles entre citoyens	419
§ 1.	Une idée risquée du gouvernement	419
_	UCM a mis en garde contre les dangers de ce nouveau cadre légal	420
Section 5	5. Analyse critique de la législation sur l'économie de	
	ormes et positionnements d'UCM	421
-	Qu'est-ce que l'économie collaborative dans le cadre législatif actuel?	421
_	Quel statut social pour le prestataire de services? Concurrence	
	déloyale et manque à gagner pour l'État	422
	A. Sur les discriminations et la concurrence déloyale	423
	B. Sur le manque à gagner pour la sécurité sociale	423
§ 3.	Quelle est la nature de la relation entre le prestataire de services et	
	le gestionnaire de la plateforme?	424
§ 4.	Quel statut fiscal pour les revenus perçus dans le cadre de cette	40.4
	activité?	424
	A. Pas de vide juridique	424
	B. La frontière entre revenus professionnels et occasionnels	425
	Quelles obligations administratives à charge des prestataires (accès à la profession, inscription à la Banque-Carrefour, détention des	
	autorisations propres aux secteurs)?	426
§ 6.	Comment assurer la protection (des données) du consommateur?	427

	omment opérationnaliser les obligations légales et administratives our alléger la charge des prestataires de services?	428
Conclusion		429
Faut-il être Martin WILLEM	tétanisé par la «digitalisation» du travail?	431
Introductio	n	431
Section 1.	Une économie de l'internet	432
Section 2. du travai	Comment s'organise le contournement du droit 1?	433
Section 3.	Esprit des lois, es-tu là?	437
Section 4.	De la subordination	439
Section 5.	L'exemple Deliveroo	440
Section 6.	Quelle réponse syndicale?	444
	Conclusion	
	f et pratiques socio-économiques innovantes as conclure) an Gehuchten	449
Section 1.	Innovations et vieilles lunes	449
	Discours véritatif des conduites ou régulation êts changeants?	452
Section 3.	Redistribution, reconnaissance et représentation	454